

Genève, le 28 mars 2017

*Aux représentant-e-s des médias*

**Conférence de presse de la Cour des comptes**

**Publication d'un nouveau rapport**

**ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HÉBERGEMENT  
DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PSYCHIQUE**

À l'occasion de la parution d'un nouveau rapport d'évaluation, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

**mardi 4 avril 2017 à 9h00 heures**  
**à la salle des Fiefs**  
2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

Le terme «handicap» recoupe un vaste ensemble de problématiques désignant les désavantages qu'entraînent sur le plan social une déficience ou des incapacités chez une personne. Le handicap psychique correspond aux difficultés rencontrées dans la vie quotidienne par une personne souffrant d'une maladie mentale (qualifiée aussi de trouble psychique) grave, essentiellement la schizophrénie et les troubles apparentés.

Parmi les différents types de handicap, cette population est celle dont le nombre augmente le plus rapidement depuis une dizaine d'années (plus de 6900 rentiers de l'assurance-invalidité à Genève pour raisons psychiques) et celle pour laquelle les modes de prise en charge traditionnels semblent les moins adaptés. En outre, la majorité des demandes d'hébergement dans les établissements spécialisés proviennent de ce public-cible.

La Cour a examiné les modes de prise en charge résidentielle de ces personnes et le cadre dans lequel l'action étatique en matière de handicap se déploie afin d'évaluer l'effectivité, l'efficacité, la pertinence, l'efficience et la cohérence de la politique publique en matière de logement des personnes adultes en situation de handicap psychique.

Cette évaluation apporte des réponses aux deux questions suivantes :

- Dans quelle mesure l'État répond-il aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap psychique en matière de logement et d'hébergement?
- Dans quelle mesure le cadre organisationnel de la politique publique en matière de handicap facilite-t-il une mise en œuvre efficiente de cette dernière?

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stanislas ZUIN  
Président

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :  
Monsieur Stanislas ZUIN, président de la Cour des comptes  
Tél. 022 388 77 90, courriel : [stanislas.zuin@cdc.ge.ch](mailto:stanislas.zuin@cdc.ge.ch)